
L'UFME publie une nouvelle fiche technique dédiée au décryptage de la REP PMCB

Les commissions et les groupes de travail de l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME*) se mobilisent pour accompagner les professionnels de la filière dans l'application des nouvelles réglementations et dans la mise en valeur des menuiseries fabriquées en France. Parmi ses nombreux supports d'informations pédagogiques, elle vient de publier la Fiche technique n°52 dédiée à la REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur de Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment). Une nouvelle illustration concrète de son rôle de centre d'information et de veille de référence. **Utile et pratique, elle permet de faire le point sur l'application de la REP PMCB pour les fabricants de menuiseries, les détenteurs de déchets ou encore les acteurs de la collecte et du recyclage.**

[Téléchargeable gratuitement](#), cet outil est dédié à ses adhérents et à tous les professionnels qui souhaiteraient un décryptage synthétique de cette obligation réglementaire découlant de la Loi AGEC, mise en application progressivement dans les prochains mois et années.

La démarche s'inscrit dans la continuité naturelle du rôle actif que l'UFME joue au sein de l'éco-organisme Valobat, dont elle est membre fondateur et actionnaire, et pour lequel elle contribue au sein du Comité de Secteur Menuiseries Parois vitrées et Produits connexes. Depuis deux ans, l'UFME a œuvré dans les préparatifs de la REP PMCB par ses actions collectives en faveur de :

- ✓ la création d'une famille de produits dédiés aux Menuiseries contenant du verre, parois vitrées et produits de construction connexes (inscrite dans le Décret Périmètre fin 2021),
- ✓ la mise en place d'objectifs spécifiques de recyclage des matériaux composant les menuiseries (dont le verre),
- ✓ la collecte séparée et intégrée des menuiseries contenant du verre plat,
- ✓ la valorisation des composants menuiseries recyclés en boucle fermée.

▪ **Tout savoir en 8 pages**

La fiche technique présente dans une première partie **les généralités à connaître sur la REP PMCB** : les principes, les objectifs, les produits et les producteurs concernés. Elle fait ensuite **un état des lieux des obligations légales transférées à l'éco-organisme** : collecte des déchets, recyclage et valorisation, objectifs associés, traçabilité, éco-conception, réemploi et réutilisation des PMCB, information et sensibilisation. **Un chapitre intitulé « Concrètement » décrypte les obligations des fabricants de menuiseries et les conséquences pour les détenteurs de déchets - dont les installateurs de menuiseries - et acteurs de collecte et du recyclage.** C'est aussi l'occasion de rappeler la création en 2019 de **FERVAM** (Filière Engagée pour le Recyclage et la Valorisation des Menuiseries), une action collective volontaire portée par l'UFME, en parallèle de la REP.

* L'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) représente la filière des portes et des fenêtres. Comptant 147 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, elle a pour vocation d'accompagner et de défendre les intérêts des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries, ainsi que les professions complémentaires à ces métiers. Composée de trois commissions (technique, sociale & formation et communication), l'UFME s'attache à représenter les intérêts des professionnels de la menuiserie en encourageant la promotion de menuiseries françaises de qualité, en proposant une offre de formations étayée et en s'impliquant dans le suivi actif des grandes thématiques techniques. Par son dynamisme et l'expertise de ses membres, l'UFME participe aux débats d'actualité autour du secteur de la construction et de la rénovation des logements. www.ufme.fr – www.choisirmafenetrel.fr